

République française - Département de la Haute-Savoie

Syndicat Intercommunal de Flaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Mercredi 28 février 2024

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024 pour la réhabilitation de l'école de Flaine

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 février à 19 h 00,
Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie à Arâches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches : Alexandra FOURGEAUD, Rozenn DURAND, Christophe ETALLAZ, Sarah JONCHERE, Jérôme PRALONG

Magland : Johann RAVAILLER, Laurène CAUL-FUTY, Jeanne VAUTHAY, Sabine TOUNA

Etaient excusés : Stéphanie FERRAND, Sophie DEPOISIER, Mallory BOULANGER, Alain CARON, Kader KHADRAOUI

Rozenn DURAND a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Date de convocation : 21/02/2024

Présents : 9

Date d'affichage : 21/02/2024

Votants : 9

Votes pour : 9

- Votes contre : 0

- Abstention : 0

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat intercommunal de Flaine a lancé un programme d'investissement pour la réhabilitation de l'école de Flaine avec amélioration des performances énergétiques du bâtiment dans le cadre de l'application du décret tertiaire. Le montant estimatif de l'opération, au stade dossier de consultation des entreprises, s'élève à 1 474 893 € HT.

Ce dossier c'est vu attribuer une subvention à hauteur de 300 000 € au titre de la DETR 2023. Par contre, il n'a pas été retenu dans l'appel à projet du Syane, ni au niveau du Département de la Haute-Savoie au titre du CDAS.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, le Syndicat intercommunal de Flaine souhaite déposer une demande d'aide financière au titre du Fonds Vert 2024.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Subvention DETR 30 % sur 1 M€	300 000 €
Subvention Fonds Vert 30 % sur 1 M€	300 000 €
Participation du Syndicat intercommunal Flaine	874 893 €
Total des recettes	1 474 893 € HT

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID : 074-257400135-20240228-D2024_014-DE

S²LO

Le Comité syndical, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ **Valide** le plan de financement proposé
- ✓ **Accepte** de déposer un dossier de demande de subventions au titre du Fonds Vert 2024.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Président à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Président à demander une dérogation afin de pouvoir éventuellement engager le projet avant l'obtention des arrêtés de subventions dès que le dossier sera réputé complet.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Président à demander une dérogation pour l'obtention d'une seconde aide de l'état sur ce projet, compte tenu de l'importance du montant des travaux comparé aux finances de la collectivité.

Pour copie conforme au registre

Le Président, Johann RAVAILLER



